



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

22 février 2022

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt-deux, le 22 février, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 15 février 2022, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26

Pouvoir(s) : 0

Votants : 26

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, CHOFFY Patrick, POINCLOUX Daniel, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, ROUSSEAU Pierre, POISSON Bertrand, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, DUPRÉ Céline, SANTERRE Carole, IMBAULT Chantal, BRUCHET Delphine, PANNEKOUCKE Maria, LALUCQUE Béatrice, LACOMBE Roselyne, PRUNET Delphine

Absents excusés : MME PETIT Christine

Secrétaire de séance : Mme DUPRÉ Céline

Le compte rendu de la séance précédente (11 Janvier 2022) est accepté à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Plan Pluriannuel d'investissement

James Bruneau, DGS de la CCPNL, présente aux conseillers communautaires le Plan Pluriannuel d'Investissement actualisé ainsi qu'une prospective financière sur les prochaines années.

2. Droit de Prémption Urbain

Suite aux interrogations concernant l'exercice du Droit de Prémption Urbain, des précisions ont été demandées auprès d'un cabinet juridique spécialisé en urbanisme.

La prise de la compétence PLUi a entraîné de facto le transfert du Droit de Prémption urbain. La CC se substitue aux communes dans l'exercice de ce droit. Dès lors que le PLUi n'est encore pas achevé, ce droit, dont la CC de la Plaine du Nord Loiret est aujourd'hui titulaire, s'applique dans les périmètres qui étaient définis dans chaque PLU de chaque commune. (Boisseaux, Outarville, Bazoches les Gallerandes).

Ce droit peut donc être mis en œuvre, par la communauté de communes, dans les conditions fixées par chaque PLU, et ce dans l'attente d'une éventuelle modification dans le futur PLUi.

Par ailleurs, en application de l'article L. 213-3 du même Code, le titulaire de ce droit, ici la communauté de communes, peut déléguer, par délibération, ce droit à une collectivité. A l'unanimité, le conseil communautaire décide de déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain aux communes membres concernées par le Droit de Prémption Urbain à savoir Bazoches les Gallerandes, Boisseaux et Outarville sur l'ensemble des zones comprises dans le périmètre de ce droit de préemption. Cette délégation est accordée jusqu'à ce que soit élaboré le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

3. Avenant relatif au marché du PLUi

Dans le cadre du marché relatif à l'élaboration du PLUi attribué au cabinet d'étude URBE0, il convient d'effectuer un avenant au marché.

La 1ère partie de l'avenant concerne le délai du marché. Celui-ci est prolongé de 2 ans soit jusqu'au 15/07/2024.

La 2ème partie concerne une modification des montants, puisque des présentations au sein de conseils municipaux afin de présenter le PADD ont été commandées en 2021.

Après avis favorable de la CAO en date du 22 Février 2022, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant avec le cabinet URBEO composé comme suit :

- ✓ Délai d'exécution : nouvelle date de fin au 15/07/2024.
- ✓ Modification du montant du marché : + 5 390 € HT

4. Avenants au marché de travaux de l'école maternelle de Bazoches les Gallerandes

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de l'école maternelle et de l'ALSH de Bazoches les Gallerandes, des modifications concernant les prestations ont été demandées :

- Mise en place d'une nacelle pour travaux de désamiantage sur les rives de toits
- Fourniture et pose de placards à portes coulissantes dans les 4 classes de la maternelle

Après avis favorable de la CAO en date du 22/02/2022, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les avenants suivants :

- ✓ Lot n°3 - MALET COUVERTURE = + 1 122 € HT
- ✓ Lot n°7 - CROIXMARIE = + 11 080.32 € HT

5. Composition de la commission Eau & Assainissement

Afin de préparer le transfert des compétences Eau & Assainissement, les conseillers communautaires décident, à l'unanimité, de créer une commission Eau & Assainissement qui sera composée des membres suivants :

Commune	Membres
Crottes	Daniel POINCLOUX
Outarville	Michel CHAMBRIN
Outarville	André VILLARD
Bazoches	Alain CHACHIGNON
Bazoches	Annick DECOUX
Bazoches	Danielle CHATELAIN
Bazoches	Olivier LEBRET
Attray	Michel GRANDEMAIN
Boisseaux	Patrick CHOFFY
Boisseaux	Valérie LEBLOND
Boisseaux	Ludovic DRAPPIER
Boisseaux	Denis BERTHELOT
Boisseaux	Serge SIMON
Montigny SMIPEP	Christian MASSIN
Andonville	Jean Marc LIROT
Chaussy	Pierre Rousseau

Chatillon le roi	Céline DUPRÉ
Chatillon le roi	Jean BESNARD
Jouy en P	Martial BOURGEOIS
Jouy en P	Daniel MONCEAU
Oison	Vinent VANNIER
Greneville	Jean-Louis BRISSON
Greneville	Jean-Philippe BEAUVALLET
Greneville	Alain LOISEAU
Greneville	Carole SANTERRE
Tivernon	Delphine BRUCHET
SIAEP Charmont Léouville	Gabrielle PION
SIE Chaussy Tivernon	Florent GUILLOTEAU
SIE Erceville Boisseaux Andonville	Jérôme BONNEAU

Il est précisé, que des sous-commissions pourront être créées selon les points abordés durant les réunions.

6. Crédits scolaires et subventions alloués aux écoles

Les membres de la commission scolaire ont travaillé depuis quelques mois sur une harmonisation des crédits scolaires et des subventions qui sont alloués aux écoles dans le cadre de l'exercice de la compétence scolaire. Depuis le transfert de la compétence en 2014, les montants alloués différaient selon les sites. Aussi la commission scolaire a émis un avis favorable en date du 21 février pour harmoniser ces sommes comme suit :

- ✓ Crédits scolaires : 56 € / enfant
- ✓ Subvention à la coopérative scolaire : 25 € / enfants
- ✓ Cours musicaux dans les écoles : 2 trimestres / écoles

IL est précisé que pour le site scolaire de Bazoches les Gallerandes, aucune subvention n'était allouée auparavant mais la CCPNL finançait 3 trimestres de cours musicaux. Avec la subvention qu'elle recevra de la CC, l'école de Bazoches les Gallerandes pourra, si elle le souhaite, continuer à recevoir 3 trimestres de cours musicaux en se finançant elle-même le 3^{ème} trimestre.

A la majorité de 25 Voix POUR, 1 Voix CONTRE et 0 Abstention, cette proposition est adoptée.

7. Participation financière à des cours de natation

Considérant que les enfants scolarisés dans les groupes scolaires de Bazoches les Gallerandes, Boisseaux, Greneville en Beauce et Outarville ne peuvent se rendre à la piscine avec l'école pour apprendre à nager, les membres de la commission scolaire proposent de financer des cours de natation pour les élèves scolarisés en classe de CE1 à hauteur de 150 euros maximum pour 10 séances de natation.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la participation financière à des cours de natation et valide le règlement.

8. Frais d'écolage ULIS

Suite à l'ouverture d'une classe ULIS sur le site de Greneville en Beauce en septembre 2021, des enfants domiciliés en dehors du territoire sont inscrits dans cette école. Aussi, il conviendrait de demander des frais de scolarité à ces communes.

Après avis favorable de la commission scolaire en date du 21 Février, le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les frais de scolarité d'un enfant scolarisé en classe Ulis sur le site de Greneville en Beauce à hauteur de 1018 € pour l'année scolaire 2021/2022.

9. Scolarisation des Très Petites Sections à la rentrée 2022

Après un avis favorable de la commission scolaire en date du 21/02, le conseil communautaire, à la majorité de 25 Voix, 0 Voix Contre et 1 Abstention, approuve la scolarisation des enfants âgés de 2 ans en classe de Très Petite Section à compter de l'année scolaire 2022/2023 sur les sites scolaires de Bazoches les Gallerandes, Boisseaux, Greneville-en-Beauce et Outarville. L'accueil se fera de manière échelonnée sur une plage horaire précise. L'enfant ne pourra accéder aux services des transports scolaire, de cantine et de garderie. Il est précisé que la scolarisation en TPS ne remplace pas un mode de garde, il permettra une sociabilisation de l'enfant un an plus tôt qu'un enfant rentrant directement en Petite Section.

Une convention de scolarisation reprenant les conditions d'admission au sein de l'école devra être au préalable signé avec la famille.

10. Avis sur une demande d'autorisation environnementale relative au projet de la société STCM à Bazoches les Gallerandes

La société STCM a déposé une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de site de tri, transit, regroupement et démantèlement de batteries lithium-ion, sur la commune de Bazoches les Gallerandes. Une enquête publique est ouverte du 14 février au 16 Mars 2022 et la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret est invitée à donner un avis sur ce projet.

Le conseil communautaire décide de donner un avis favorable au projet avec des prescriptions à suivre conformément à l'avis de la commune de Bazoches les Gallerandes.

11. Autorisation du dépôt de permis de construire pour les travaux de rénovation énergétique du gymnase

Dans le cadre des travaux de réhabilitation énergétique du gymnase, le conseil communautaire autorise le Président à déposer le Permis de construire pour les travaux correspondants.

12. Affaires diverses

- ✓ *Commission travaux* : Jean-Marc LIROT, vice-président en charge des travaux, informe l'assemblée du compte rendu de la commission qui s'est tenue le 15 Février. Le site de Greneville en Beauce sera prioritaire dans les travaux d'entretien. Des petits travaux seront également entrepris sur Boisseaux et Outarville.

- ✓ Projet panneaux photovoltaïques Bazoches les Gallerandes : M. Chachignon, Maire de Bazoches les Gallerandes informe l'assemblée du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques le long de la RD97 sur la commune de Bazoches. Une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune est nécessaire pour déposer le permis de construire. La commune sollicite donc la Communauté de Communes, seule compétente pour procéder à une modification du PLU.
- ✓ ZI Boisseaux : M. CHOFFY, Maire de Boisseaux, informe les conseillers que le 2^{ème} site de la Zone Industrielle de Boisseaux ouvrira prochainement ; des offres d'emplois vont donc être diffusées dans les jours à venir.

Fin de la séance 20h20

Jean Marc LIROT

Delphine PRUNET

Michel GRANDEMAIN

Céline DUPRE

Alain CHACHIGNON

Pierre ROUSSEAU

Danielle CHATELAIN

Daniel POINCLOUX

Olivier LEBRET

Bertrand POISSON

Annick DECOUX

Jean Louis BRISSON

Serge THIBAUT

Carole SANTERRE

Emmanuelle GAZANGEL

Martial BOURGEOIS

Patrick CHOFFY

Maria PANNEKOUCKE

Valérie LEBLOND

Vincent VANNIER

Michel CHAMBRIN

Chantal IMBAULT

Roselyne LACOMBE

Béatrice LALUCQUE

André VILLARD

Delphine BRUCHET